

# CLN DUO

## JUILLET 2021

- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>
- Durée d'investissement conseillée : 4 ans et 6 mois
- Produit émis par SG Issuer<sup>(2)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et Société Générale. Il est soumis au double risque de crédit du Garant ainsi que de chaque Entité de Référence du panier (Air France KLM et Rallye).
- Placement alternatif à un investissement risqué de type obligataire
- Éligibilité : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation



- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.
- (2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/09/2016, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DOCUMENTATION COMMERCIALE

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- CLN Duo Juillet 2021 vous expose, pour une durée de 4 ans et 6 mois, au risque de chacune des 2 Entités de Référence du panier (Air France KLM et Rallye) et de Société Générale.
- En cas de survenance d'Évènements de Crédit<sup>(1)</sup> affectant les Entités de Référence, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale.
- En l'absence d'Évènement de Crédit<sup>(1)</sup> sur les Entités de Référence, le produit offrira à l'échéance un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,01%<sup>(2)</sup> et donne ainsi aux investisseurs la possibilité de recevoir un rendement potentiellement supérieur au taux sans risque.

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de CLN Duo Juillet 2021, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 03/01/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 12/07/2021). En cas d'achat après le 03/01/2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***

*Le titre de créance CLN Duo Juillet 2021 peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de CLN Duo Juillet 2021 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

(1) Évènements de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration Cf. page 9 pour la définition complète des Évènements de Crédit.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

## AVANTAGES

- L'investisseur n'est exposé à un risque de perte en capital à l'échéance qu'en cas d'Évènement de Crédit (cf. définitions complètes en page 9) sur l'une des Entités de Référence du panier (sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant).
- En l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence du panier, l'investisseur reçoit un coupon annuel de 5%, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,01%<sup>(1)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. Même en l'absence d'Évènement de Crédit, en cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Ce produit est exposé à un double risque de crédit**, en cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur l'une des Entités de Référence du panier ou de défaut du Garant Société Générale.
- Ce produit est plus risqué qu'une obligation classique. Alors qu'une Restructuration n'entraîne pas nécessairement une perte en capital à l'échéance dans une obligation classique, dans le cas présent cet Évènement de Crédit sur l'une des Entités de Référence induit une perte sur la valeur nominale et sur le montant du coupon.
- En cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier, le coupon annuel de 5% est réduit de 2,5% par Entité de Référence impactée dès l'année de cet Évènement de Crédit. Le coupon peut être nul.
- De même, en cas d'Évènement(s) de Crédit, le remboursement du capital à l'échéance dépendra du niveau du Taux de Recouvrement moyen, correspondant à la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.
- À l'échéance, le Taux de Rendement Annuel brut sera au maximum égal à 5,01%<sup>(1)</sup>. Cette rentabilité plafonnée peut s'avérer plus basse que les rendements obligataires dans les prochaines années.
- Les Entités de Référence Air France KLM et Rallye ne présentent pas de rating.
- Le produit offre une indexation à la signature de deux Entités de Référence (faible diversification du portefeuille).

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

## DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS

Le 10 juillet de chaque année à partir du 10 juillet 2017 (inclus) jusqu'à la date d'échéance prévue (le 12 juillet 2021) :

- **Cas favorable** : Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence depuis le 03/01/2017, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> :

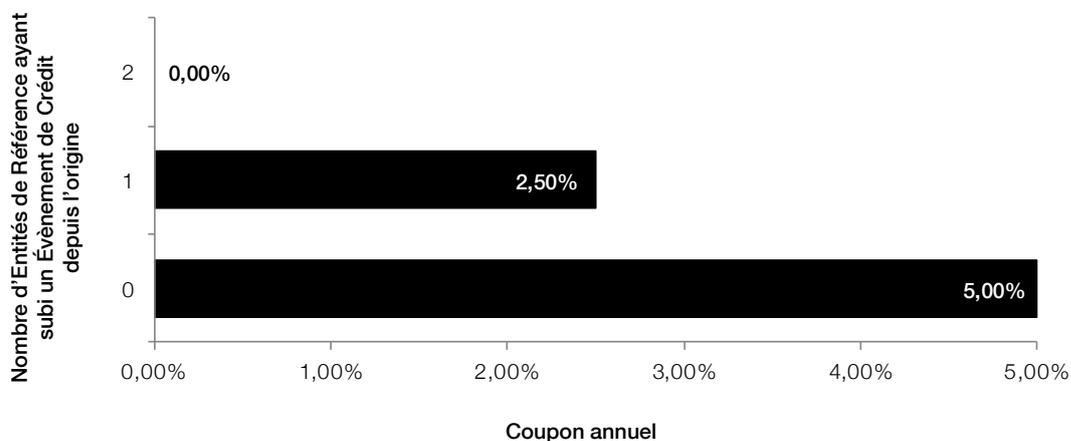
Un coupon de 5%

(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,01%<sup>(1)</sup>)

*Le premier coupon est calculé « prorata temporis » et est ainsi égal à 2,60% payé le 10/07/2017, dans le présent scénario.*

- **Cas défavorable** : Sinon, si un Évènement de Crédit est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> :

Un coupon de 5% diminué de la moitié de sa valeur (2,5%)  
par Entité de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.  
Le coupon peut donc être nul.



(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance, le 12 juillet 2021 :

- **Cas favorable** : Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu en cours de vie, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup>, en plus du dernier coupon :

L'intégralité du capital initialement investi  
(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,01%<sup>(1)</sup>)

- **Cas défavorable** : Sinon, si un Évènement de Crédit est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence, en plus du dernier coupon potentiel, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initialement investi  
-  
 $(1 - \text{Taux de Recouvrement moyen}^*) \times (1/2) \times \text{nombre d'Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine}^{(1)}$

Dans ce cas, l'investisseur subit une perte en capital à la date d'échéance

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

### \*Définition du Taux de Recouvrement moyen :

Si un Évènement de Crédit survient, la valeur de marché résiduelle des obligations standards émises par l'Entité de Référence est calculée au cours d'un Protocole de Marché, sous le contrôle de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) : cette valeur est appelée le Taux de Recouvrement (exprimé en pourcentage et variant de 0% à 100%). Le Taux de Recouvrement moyen est la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.

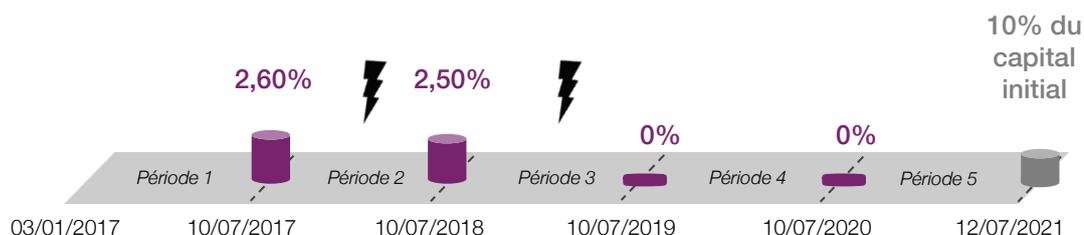
Les Taux de Recouvrement sont disponibles sur le site de l'ISDA ([www.isda.org](http://www.isda.org)).



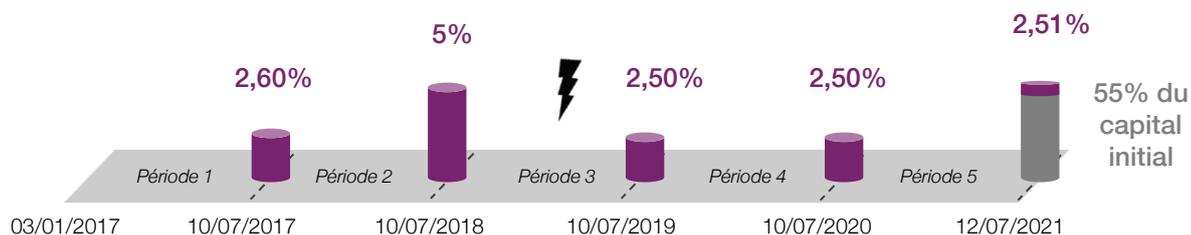
(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

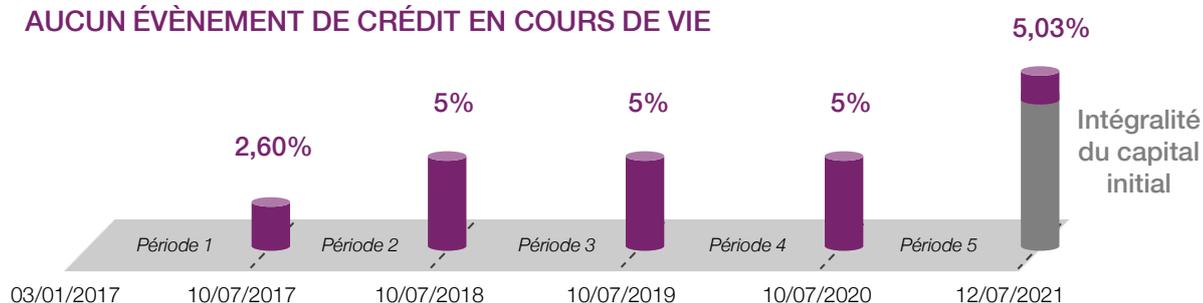
**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :**  
2 ÉVÈNEMENTS DE CRÉDIT ENTRE LE 10/07/2017 ET LE 10/07/2019



**SCÉNARIO MÉDIAN :**  
1 ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT ENTRE LE 10/07/2018 ET LE 10/07/2019



**SCÉNARIO FAVORABLE :**  
AUCUN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT EN COURS DE VIE



■ Remboursement du capital

■ Coupon Annuel

⚡ Évènement de Crédit

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

**Note : Les illustrations ont été réalisées sous l'hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 10%. Pour rappel, le Taux de Recouvrement moyen est la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.**

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

### 2 ÉVÈNEMENTS DE CRÉDIT ENTRE LE 10/07/2017 ET LE 10/07/2019

- Entre le 3 janvier 2017 et le 10 juillet 2017, aucune Entité de Référence ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> donc un coupon de 2,60% le 10 juillet 2017 (coupon « prorata temporis » au titre de la première période).
- Entre le 10 juillet 2017 et le 10 juillet 2018, une Entité de Référence subit un Évènement de Crédit. Le niveau de coupon est alors abaissé de 2,5% en période 2 et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon de 2,50% le 10 juillet 2018 au titre de cette période.
- Entre le 10 juillet 2018 et le 10 juillet 2019, la seconde Entité de Référence du panier subit un Évènement de Crédit. Le niveau de coupon est alors abaissé de 2,5% en période 3, 4 et 5 (le coupon est alors nul).
- A l'échéance, le 12 juillet 2021, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> 10% du capital initial ( $100\% - (1-10\%) * (1/2) * 2$ ).
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel brut de -38,69%**<sup>(1)</sup>. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

## SCÉNARIO MÉDIAN :

### 1 ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT ENTRE LE 10/07/2018 ET LE 10/07/2019

- Entre le 3 janvier 2017 et le 10 juillet 2018, aucune Entité de Référence ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> donc un coupon de 2,60% le 10 juillet 2017 (coupon « prorata temporis » au titre de la première période) ainsi qu'un coupon de 5% le 10 juillet 2018 au titre de la deuxième période.
- Entre le 10 juillet 2018 et le 10 juillet 2019, une Entité de Référence subit un Évènement de Crédit. Le niveau de coupon est alors abaissé de 2,5% pour les périodes suivantes, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors un coupon de 2,50% le 10 juillet 2019 et le 10 juillet 2020.
- A l'échéance, le 12 juillet 2021, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> 55% du capital initial ( $100\% - (1-10\%) * (1/2) * 1$ ) plus le dernier coupon de 2,51% au titre de la période 5, soit 57,51%<sup>(1)</sup> du capital initial.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel brut de -8,29%**<sup>(1)</sup>.

## SCÉNARIO FAVORABLE :

### AUCUN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT EN COURS DE VIE

- Entre le 3 janvier 2017 et le 12 juillet 2021, aucune Entité de Référence ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> donc un coupon de 2,60% le 10 juillet 2017 (coupon « prorata temporis » au titre de la première période) ainsi qu'un coupon de 5% le 10 juillet 2018, le 10 juillet 2019 et le 10 juillet 2020 au titre de la deuxième, de la troisième et de la quatrième période.
- A l'échéance, le 12 juillet 2021, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors l'intégralité du capital initial plus le dernier coupon de 5,03% au titre de la cinquième période, soit 105,03% du capital initial.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,01%**<sup>(1)</sup> du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

## UNE INDEXATION À LA SIGNATURE DE 2 ENTREPRISES INTERNATIONALES

| Rallye  |                                  |   |  |  |
|---|----------------------------------|---|--|--|
| <b>Création :</b><br>1946   | <b>Secteur :</b><br>Distribution | <b>Poids :</b><br>50%   | <b>Notation Moody's :</b> Non noté                               | <b>Notation S&amp;P :</b><br>Non noté                        |
| <b>Obligation de Référence :</b><br>FR0010815472  | <b>Rang :</b><br>Senior          | <b>Résultat opérationnel (M€) :</b><br>967<br>(1 734 en 2014) | <b>Dette financière Nette (M€) :</b><br>9 180<br>(8 660 en 2014) | <b>Capitaux propres (M€) :</b><br>10 575<br>(13 934 en 2014) |
| <p>Rallye est l'un des leaders de la distribution alimentaire en France grâce à sa participation majoritaire dans le Groupe Casino et du e-commerce non alimentaire. Rallye a également une participation majoritaire dans le Groupe Go Sport et gère un portefeuille d'investissements financiers et immobiliers. En 2015, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 46,8 milliards d'Euros.</p> <p><b>Évènements pouvant constituer un Évènement de Crédit :</b> Faillite, Défaut de Paiement, Restructuration</p> <p>Source : <a href="http://www.rallye.fr">www.rallye.fr</a> au 31/12/2015 et Bloomberg au 12/09/2016</p> |                                  |   |  |  |

| Air France KLM  |                                     |   |  |   |
|---|-------------------------------------|---|--|---|
| <b>Création :</b><br>1919   | <b>Secteur :</b><br>Voyage, Loisirs | <b>Poids :</b><br>50%   | <b>Notation Moody's :</b> Non noté                               | <b>Notation S&amp;P :</b><br>Non noté                   |
| <b>Obligation de Référence :</b><br>FR0011965177  | <b>Rang :</b><br>Senior             | <b>Résultat opérationnel (M€) :</b><br>1 115<br>(751 en 2014) | <b>Dette financière Nette (M€) :</b><br>4 307<br>(5 407 en 2014) | <b>Capitaux propres (M€) :</b><br>273<br>(-653 en 2014) |
| <p>Air France-KLM offre des services de transport aérien. La société exploite des compagnies aériennes et offre des services de réservation de voyage, restauration, transport de fret, maintenance d'avions et formation des pilotes. En 2015, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 26,1 milliards d'Euros.</p> <p><b>Évènements pouvant constituer un Évènement de Crédit :</b> Faillite, Défaut de Paiement, Restructuration</p> <p>Source : <a href="http://www.airfranceklm.com">www.airfranceklm.com</a> au 31/12/2015 et Bloomberg au 12/09/2016</p> |                                     |   |  |   |



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## DÉFINITION DES ÉVÈNEMENTS DE CRÉDIT

L'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association indépendante regroupant les principaux intervenants bancaires. L'ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation permettant d'identifier la survenance d'un Évènement de Crédit et d'encadrer en cas de défaut le remboursement des investisseurs (via la détermination du Taux de Recouvrement). Elle définit notamment les types de défaut qui constituent un Évènement de Crédit tels que Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement, Restructuration ou Intervention gouvernementale. La définition exhaustive des Évènements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA ([www.isda.org](http://www.isda.org)).

Si un Évènement de Crédit survient, la valeur de marché résiduelle des obligations standards émises de même rang par l'Entité de Référence est calculée au cours d'un Protocole de Marché, sous le contrôle de l'ISDA : cette valeur est appelée le Taux de Recouvrement (exprimé en pourcentage et variant de 0% à 100%).

### Faillite

Tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...).

| Exemple | Secteur                 | Pays   | Date de la mise en défaut | Rating au moment de l'Évènement de Crédit | Évènement de Crédit | Raison   |
|---------|-------------------------|--------|---------------------------|---|---------------------|--|
| THOMSON | Audio et Divertissement | France | Novembre 2009             | D (S&P) / NR (Moody's)                    | Faillite            | Présence de deux géants sur ce secteur d'activité, poussant Thomson dans un lourd endettement depuis plusieurs années atteignant 2,17 milliards d'euros. |

### Défaut de Paiement

Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement (égal à 1 000 000 USD).

| Exemple        | Secteur     | Pays            | Date de la mise en défaut | Rating au moment de l'Évènement de Crédit | Évènement de Crédit | Raison   |
|----------------|-------------|-----------------|---------------------------|---|---------------------|--|
| TXU EUROPE LTD | Électricité | Grande Bretagne | Novembre 2002             | NR (S&P) / Caa2 (Moody's)                 | Défaut de Paiement  | Défaut sur le paiement de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours). |

### Restructuration

Réduction du taux ou des intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut (égal à 10 000 000 USD). Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des Évènements décrits ci dessus ou un accord portant sur un tel évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité ou d'une détérioration de sa situation financière. Pour les Entités de Référence nord-américaines, la Restructuration ne constitue pas un Évènement de Crédit.

| Exemple | Secteur                 | Pays   | Date de la mise en défaut | Rating au moment de l'Évènement de Crédit | Évènement de Crédit | Raison  |
|---------|-------------------------|--------|---------------------------|---|---------------------|---|
| THOMSON | Audio et Divertissement | France | Juin 2009                 | D (S&P) / NR (Moody's)                    | Restructuration     | Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange d'une réduction de dette via la vente de 2,8 milliards d'euros d'actifs. |

Source : [www.isda.org](http://www.isda.org).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

|  |   |
|--|---|
| Type   | <b>Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b> Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital pouvant être totale   |
| Émetteur   | SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)  |
| Garant   | Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A).<br>Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, le 12/09/2016. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit   |
| Double risque de crédit                              | Ce titre de créance expose l'investisseur à un <u>double risque de crédit</u> , sur Société Générale en tant que Garant et sur chaque Entité du panier (Air France KLM et Rallye)   |
| Devise   | EUR   |
| Code ISIN  | FR0013201670  |
| Cotation   | Bourse de Luxembourg  |
| Éligibilité  | Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation   |
| Période de commercialisation                         | Entre le 23/09/2016 et le 03/01/2017, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 1 000 euros le 03/01/2017   |
| Prix d'émission                                      | 99,86% de la Valeur Nominale  |
| Valeur Nominale                                      | 1 000 euros   |
| Montant minimum d'investissement                     | 100 000 euros   |
| Date d'émission                                      | 23/09/2016  |
| Date d'échéance                                      | 12/07/2021  |
| Date de début de la période d'intérêt                | 03/01/2017  |
| Dates de paiement des coupons                        | Le 10 juillet de chaque année à partir du 10 juillet 2017 (inclus) jusqu'à la date d'échéance prévue (le 12 juillet 2021)   |
| Dernière date de survenance d'un Événement de Crédit | Le 4 <sup>ème</sup> jour ouvré précédant immédiatement la date d'échéance prévue  |
| Entités de Référence                                 | Panier de 2 Entités de Référence : Air France KLM, Rallye (cf. détails page 8)  |
| Évènement de Crédit                                  | Faillite, Défaut de paiement, Restructuration (cf. détails page 9)  |
| Liquidité  | Société Générale s'engage dans des conditions normales de marché et jusqu'au quatrième jour ouvré précédent la date d'échéance prévue, à assurer un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 2% sur le prix de la note incluant l'évaluation des coupons à payer, jusqu'à concurrence de 100 000 Euros (ou son équivalent dans une autre devise). |
| Commission de distribution                           | Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.   |
| Règlement/Livraison                                  | Euroclear France  |
| Agent de calcul                                      | Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.   |
| Publication de la valeur liquidative                 | Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.  |
| Double valorisation                                  | En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du produit sera assurée, tous les quinze jours à compter du 04/01/2017 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale (Thomson Reuters).   |

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Double risque de crédit :** Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Faible diversification :** Ce produit offre une faible diversification qui induit un risque important de perte totale ou partielle en capital, en cours de vie du produit ou à maturité. **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance. **Risque de conflit d'intérêts éventuel :** L'Émetteur et le Garant peuvent engager des activités de négociations et d'autres activités commerciales avec les entreprises sous-jacentes du produit. Bien que les procédures de conformité exigent une ségrégation effective des fonctions et responsabilités entre les divisions concernées de Société Générale, la possibilité de naissance de conflits d'intérêts ne peut pas être totalement éliminée.

**Disponibilité du prospectus :** Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 21/09/2016, se rattachant au prospectus de base en date du 08/07/2016, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-19084 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

**Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des États-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. **Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

---

**Société Générale Corporate & Investment Banking**

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

Société Anonyme - Capital Social : 1 007 799 641,25 euros au 31 décembre 2015

B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C - N° SIREN : 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

---

